

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

### Nombre des membres

Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	8
Votant	7

Date de convocation : 08/09/2025

### Projet de convention de maîtrise d'œuvre avec d'autres collectivités territoriales

Délibération n°25-2025

Séance du 19 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures et 30 minutes en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULET, Patrick GAUTHIER, Stéphane SARRAZIN, Marin DERNAT, Ludovic LACROIX, Didier SAPET.

Absents : Jean-Marc ROZIER.

Vu :

- Le Code de la Commande Publique
- Le Code général des collectivités territoriales

Considérant :

- que l'assurance souscrite auprès d'AXA permet au Syndicat d'exercer des missions de maîtrise d'œuvre en interne et pour d'autres collectivités,
- que le Syndicat n'est pas un bureau d'études et ne peut, à ce titre, répondre à des appels d'offres,
- que l'efficacité du service public passe par une réappropriation des compétences techniques par les collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le bureau :

- APPROUVE le projet de convention de maîtrise d'œuvre avec d'autres collectivités territoriales
- SOLLICITE les financements les plus élevés possibles auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Département de la Drôme et de la DETR
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au même jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Président,  
David BOUVIER

